

LA POSTE FRANÇAISE À CONSTANTINOPLÉ 1919-1923

Jean-Bernard PARENTI

CONFÉRENCE DU 2 OCTOBRE 2010

Séance publique à Rueil-Malmaison

Durant les premiers mois d'occupation de Constantinople (novembre 1918-février 1919) la poste navale se charge de l'acheminement du courrier civil. Le 6 février 1919, un bureau de poste militaire dédié à la population est ouvert dans le quartier de Galata, puis un second le 16 juin dans le quartier de Stamboul.

À partir du 8 juillet 1919, moyennant une surtaxe de 1 franc, un service postal bihebdomadaire par avion est organisé entre Constantinople et Bucarest en correspondance avec l'Express d'Orient. Le transport du courrier par avion était strictement limité aux correspondances originaires de Constantinople et à destination de Bucarest ou de la France.

Le 1^{er} juin 1921, la poste turque modifie ses tarifs internationaux. Le tarif de la lettre passe de 3 piastres à 7 ½, celui de la carte postale de 3 piastres à 4 ½ et le droit de recommandation de 3 piastres à 7 ½. La poste française ne disposant pas de timbres surchargés appliquera la contre valeur exacte en timbres-poste français. C'est ainsi qu'une lettre sera affranchie à 75 centimes (correspondant à 7 piastres ½ suivant le cours de change) en lieu et place de 50 centimes. Cette période de « sur affranchissement » durera jusqu'au début août 1921.

En janvier 1922, l'administration militaire laisse la place à la l'administration civile. Ce changement de ministère de tutelle se matérialise par l'apparition de nouveaux timbres à date.

Le 26 mars 1923, la poste française de Constantinople est dépourvue de timbres malgré ses demandes répétées d'approvisionnement auprès de la direction générale de Marseille dont elle dépend. Le consul de France autorise l'émission de surcharges provisoires sur des timbres prélevés auprès de la direction générale du Trésor & Postes. Le 31 mars un procès-verbal indique la destruction des griffes suite à l'arrivée des timbres-poste.

Le traité de Lausanne, signé le 27 juillet 1923 entre la Turquie et les principaux vainqueurs du premier conflit mondial, « met fin définitivement fin à l'état de guerre qui, depuis 1914, a troublé l'Orient ». L'article 113 de ce traité stipule que « Les Hautes parties contractantes déclarent accepter, chacune en ce qui la concerne, la suppression des bureaux de poste étrangers en Turquie. ». Le bureau de poste français de Constantinople fermera le 27 septembre 1923.



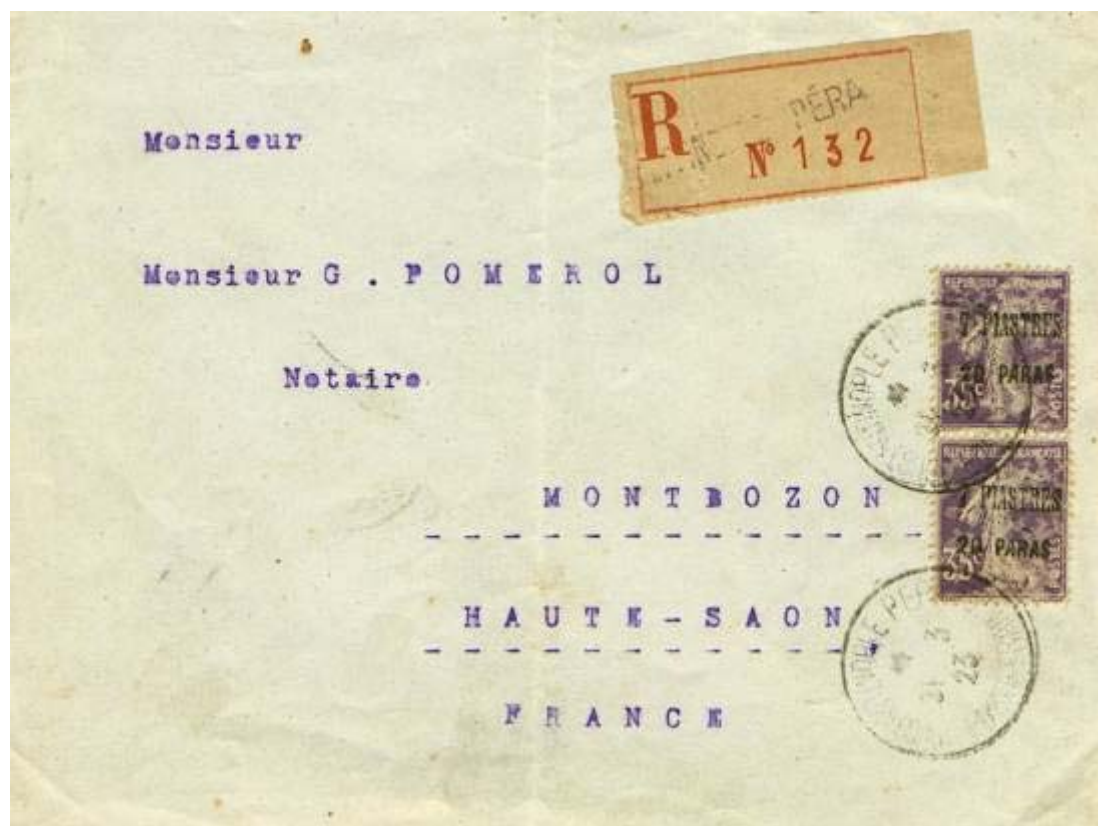
Lettre triple échelon de poids du 8 janvier 1919 de Constantinople pour Paris, affranchie à 80 centimes (25 centimes de port + 25 centimes de recommandation + 15 centimes par 20 g supplémentaires). Les timbres sont oblitérés par le bureau naval de Constantinople (Postes Navales I).



Lettre du 7 juillet 1919 de Constantinople pour Paris. L'affranchissement est de 1,25 francs (25 centimes de port + 1 franc de surtaxe arienne). Ce pli fait partie du 1^{er} vol.



Lettre du 4 août 1921 de Constantinople pour Paris affranchie à 75 centimes (période transitoire de "sur affranchissement" entre le 1^{er} juin 1921 et le début août de la même année). L'affranchissement est composé de timbres perforés du Crédit Lyonnais.



Lettre recommandée du 31 mars 1923 du bureau de Péra pour la Haute-Saône. L'affranchissement à 15 piastres (7 ½ piastres + 7 ½ piastres de recommandation) est réalisé au moyen de timbres avec la surcharge provisoire du 26 mars 1923.